

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2019

Date de convocation 2 octobre
2019

Nombre de Membres en
exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

2019-46

L'an deux mille dix neuf, le dix huit octobre à quinze heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du deux octobre deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, M. Gérard GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Jean PIRET, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

M. Daniel LAROCHE à Pierre MATHIEU
M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
M. Guy RAYMOND à Edith GUEUGNEAU

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES, M. Noël PALLOT

Relevé de décisions du Bureau du 2 juillet 2019

Rapporteur : Jean-Marc NESME

Il est proposé d'approuver le relevé de décisions du Bureau du 2 juillet 2019, adressé le 10 octobre 2019.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **Approuve le relevé de décisions du Bureau du 2 juillet 2019**

Fait à Paray le Monial, le 21 octobre 2019



JM NESME
Le Président,
Jean-Marc NESME

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le

ID : 071-200050276-20191018-2019_046-DE

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2019

Date de convocation 2 octobre 2019

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

2019-47

L'an deux mille dix neuf, le dix huit octobre à quinze heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du deux octobre deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Jean PIRET, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

M. Daniel LAROCHE à Pierre MATHIEU
M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
M. Guy RAYMOND à Edith GUEUGNEAU

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES, M. Noël PALLOT

Avis sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

Rapporteur : Jean-Marc NESME

La Région, en matière d'aménagement du territoire, (loi NOTRe) est chargée de l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Ce travail de réflexion mené depuis 2017 aboutit à un état des lieux de la Région Bourgogne Franche Comté et à une stratégie à long terme autour de plusieurs axes.

En tant que Personne Publique Associée, le PETR du Pays Charolais Brionnais doit donner son avis sur les propositions du SRADDET.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, donne un avis favorable au SRADDET tel que présenté, mais émet les réserves suivantes :

- Il est effectivement surpris de **ne pas trouver sur la carte synthétique des objectifs, de Pôles structurants à rayonnement départemental en Charolais-Brionnais**. En effet, plusieurs communautés de communes du Pays Charolais Brionnais ont été reconnues « Territoire d'Industrie », les services de santé présents ont un rayonnement au-delà de l'échelle du PETR et le réseau des petites villes, dont certaines gagnent des habitants contrairement à d'autres villes de l'ouest du département, est important et structuré. On ne tient pas compte de l'attractivité touristique de certaines d'entre elles, en France, en Europe et au-delà. Cette carte présentée pénalise les villes les plus importantes, mais aussi l'ensemble du Pays Charolais Brionnais, inscrit sur la liste indicative de la France pour sa candidature à l'UNESCO.
- **L'axe routier qu'est la Route Centre Europe Atlantique (RCEA)**, bientôt en 2X2 voies sur tout le département est mentionnée comme ayant un intérêt régional. Elle draine des échanges inter-régionaux et européens, une dynamique, une réciprocité avec les départements limitrophes qui n'est pas suffisamment mise en valeur.
- **L'objectif « zéro artificialisation »** proposé par le schéma pénaliserait les zones rurales.



Le Président,
Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2019

Date de convocation 2 octobre
2019

Nombre de Membres en
exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

2019-48

• L'an deux mille dix neuf, le dix huit octobre deux mille dix neuf à quinze heures, les membres du Bureau du
• Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la
• convocation, en date du deux octobre deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME
• Jean-Marc, Président.

• **ETAIENT PRESENTS:**

• M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-
• Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU,
• Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-
• Marc NESME, M. Jean PIRET, M. Georges ROUSSELET

• **POUVOIRS :**

• M. Daniel LAROCHE à Pierre MATHIEU
• M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
• M. Guy RAYMOND à Edith GUEUGNEAU

• **ABSÉNTS OU EXCUSES :**

• M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES, M. Noël PALLOT

Avenant au contrat de Ruralité

Rapporteur : Fabien GENET

• Par délibération le 19 décembre 2016, le comité syndical du PETR du Pays Charolais
• Brionnais a approuvé la signature du contrat de ruralité avec l'Etat et les
• communautés de communes.

• Ce contrat s'appuie sur le projet de territoire, est conclu jusqu'à fin 2020 avec une
• possibilité de révision et traite les thématiques suivantes :

- accessibilité aux services aux soins
- développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme...)
- redynamisation des bourgs centres, soutien au commerce de proximité
- mobilités
- transition écologique
- cohésion sociale

• Il prévoit la valorisation de lignes budgétaires de droit commun et la mobilisation de
• crédits spécifiques de l'Etat et en particulier du FSIL, du FNADT et de la DETR, dont
• les modalités de programmation financière sont renégociées chaque année.

• Lors de la réunion du Comité de pilotage le jeudi 15 mars dernier en sous-préfecture
• de Charolles, les projets identifiés pour 2020 ont été présentés ; dont celui de
• l'aménagement de la piste de l'aéroport de Saint Yan.

• Un avenant au contrat a été proposé par les services de l'Etat pour ajouter Saint Yan
• Air'E Business (SYAB) au contrat de ruralité.

• Il est demandé au bureau de se prononcer sur cet avenant.

• **Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Approuve la proposition d'avenant au contrat de ruralité du Pays Charolais Brionnais,**
- **Fait sienne la délibération prise en date du 26-09-2019 par la Communauté de Communes le Grand Charolais en autorisant la signature sous réserve des compléments suivants :**

- **Ajouter la possibilité de solliciter des crédits du Ministère des Transports**

Envoyé en préfecture le 22/10/2019

Reçu en préfecture le 22/10/2019

Affiché le

SLOW

ID : 071-200050276-20191018-2019_048-DE

- Préciser que les crédits DSIL mobilisés pour ce projet soient des crédits supplémentaires aux crédits habituellement octroyés, sans pénaliser les autres projets
- Autorise le Président à finaliser l'avenant au contrat de ruralité et à le signer avec l'ensemble des partenaires et à effectuer l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier.

Fait à Paray le Monial, le 21 octobre 2019



Le Président,
Jean-Marc NESME



Envoyé en préfecture le 22/10/2019

Reçu en préfecture le 22/10/2019

Affiché le



ID : 071-200050276-20191018-2019_048-DE

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2019

Date de convocation 2 octobre
2019

Nombre de Membres en
exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

2019-49

L'an deux mille dix neuf, le dix huit octobre à quinze heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du deux octobre deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Jean PIRET, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

M. Daniel LAROCHE à Pierre MATHIEU
M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
M. Guy RAYMOND à Edith GUEUGNEAU

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES, M. Noël PALLOT

Demande de subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour l'ingénierie 2020 du PETR

Rapporteur : Jean-Marc NESME

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter des subventions au titre de l'ingénierie 2020 (postes animation généraliste du contrat de territoire, UNESCO, santé ou SCOT : salaires, charges, frais de déplacement) auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et à effectuer toutes démarches nécessaires.

- Dépenses d'ingénierie : 120 000 €
- ARS proratisé: 20 000 €
- Conseil Régional : 60 000 €
- Autofinancement : 40 000 €

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- **Valide le plan de financement prévisionnel**
- **Autorise le Président à solliciter les différentes subventions liées à l'ingénierie auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, à faire toutes démarches et à signer tous documents liés**

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le

SLO

ID : 071-200050276-20191018-2019_049-DE

Fait à Paray le Monial, le 21 octobre 2019



JM NESME
Le Président,
Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2019

Date de convocation 2 octobre
2019

Nombre de Membres en
exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

2019-50

L'an deux mille dix neuf, le dix huit octobre à quinze heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du deux octobre deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Jean PIRET, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

M. Daniel LAROCHE à Pierre MATHIEU
M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
M. Guy RAYMOND à Edith GUEUGNEAU

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES, M. Noël PALLOT

Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté 2019 et 2020 pour une étude visant à établir une stratégie de protection du futur Bien UNESCO, « le paysage culturel de l'élevage bovin charolais »

Rapporteur : Jean PIRET et Jean-Marc NESME

Dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, le PETR et ses partenaires s'engagent à établir un plan de gestion du futur Bien afin de préserver sa valeur universelle exceptionnelle, conformément au chapitre IIF et IIIB des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Le plan de gestion comprendra un volet « protection » visant à définir une stratégie de protection du futur Bien, de ses attributs et de sa zone tampon.

Compte-tenu de ces attentes et pour préparer les prochains passages devant le comité des Biens, en 2020, le Pays, sur les conseils et avec la contribution de la DRAC, de la DREAL et de l'ABF, a lancé un marché pour recruter un cabinet d'étude pour travailler sur la stratégie de protection du Bien, de ses attributs et de sa zone tampon.

Le cabinet GRAHAL, dirigé par Monsieur Mickaël Colin, a été retenu suite à l'appel d'offres.

Le coût de l'étude se monte à 107 760 € TTC

La DRAC participera à hauteur 45 000 €, soit 41.76%. Une demande de subvention lui a été adressée en ce sens.

Une subvention de la Région Bourgogne Franche Comté peut-être sollicitée à hauteur de 41 200 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Valide le plan de financement prévisionnel
- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, à faire toutes démarches et à signer tous documents correspondants

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le

ID : 071-200050276-20191018-2019_050-DE



JM Nesme
Le Président,
Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2019

Date de convocation 2 octobre
2019

Nombre de Membres en
exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

2019-51

L'an deux mille dix neuf, le dix huit octobre à quinze heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du deux octobre deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Jean PIRET, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

M. Daniel LAROCHE à Pierre MATHIEU
M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
M. Guy RAYMOND à Edith GUEUGNEAU

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES, M. Noël PALLOT

**Convention de mandat entre le PETR du Pays Charolais-Brionnais, le
PETR du Pays de l'Auxois-Morvan et l'association du pays d'art et
d'histoire « Entre Cluny et Tournus »**

Rapporteur : Jean PIRET

En 2019, le PETR du Pays Charolais-Brionnais a travaillé en partenariat avec les deux autres pays labellisés « Pays d'art et d'histoire » en Saône-et-Loire et en Côte-d'Or, à l'édition d'un guide sur la restauration du patrimoine. Cette publication est destinée à rappeler la législation en vigueur et à donner des conseils pour élaborer un projet de restauration et mobiliser des financements publics et privés.

Cette édition est financée en partie par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, enthousiaste à l'idée de cette collaboration entre plusieurs membres du réseau « Villes et pays d'art et d'histoire ».

La brochure sera imprimée à plus de 2000 exemplaires, dont 600 seront à destination du Pays Charolais-Brionnais.

Le budget prévisionnel (mise en page, illustration et impression) : 2778,20 €, dont participation de la DRAC de 1000 €.

Reste à partager entre les 3 Pays : 1778,20 €, participation du Pays d'art et d'histoire du Charolais-Brionnais : 484,96 € (au prorata du nombre d'exemplaires, 600).

Il est demandé au bureau du PETR d'autoriser le président à signer une convention de mandat avec les deux autres pays afin de permettre le financement tripartite de l'édition.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Valide le plan de financement prévisionnel
- Autorise le Président à signer une convention de mandat avec le PETR du Pays de l'Auxois-Morvan et l'association du pays d'art et d'histoire « Entre Cluny et Tournus » et à faire toutes démarches et à signer tous documents correspondants

Fait à Paray le Monial, le 21 octobre 2019



J. Nesme
Le Président,
Jean-Marc NESME

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le

ID : 071-200050276-20191018-2019_051-DE

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2019

Date de convocation 2 octobre 2019

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

2019-52

L'an deux mille dix neuf, le dix huit octobre à quinze heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du deux octobre deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Jean PIRET, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

M. Daniel LAROCHE à Pierre MATHIEU
M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
M. Guy RAYMOND à Edith GUEUGNEAU

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES, M. Noël PALLOT

Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour les actions touristiques 2019-2020

Rapporteur : Jean PIRET

Actions touristiques 2019-2020

Cette rentrée, nous expérimentons une méthode de travail qui dresse une feuille de route d'actions touristiques à mener avec les offices et prestataires en basse saison, c'est-à-dire d'octobre à mai. Une feuille de route est construite au préalable avec Offices de tourisme, les Vice-Présidents tourisme et les DG des intercommunalités, puis présentée pour validation en Bureau du Pays Charolais-Brionnais. Il est proposé au bureau la feuille de route qui suit :

1- ACTIONS DE PROMOTION : positionner le territoire comme destination touristique
* Participation aux Salons du Mahana et du Randonneur à Lyon sous la bannière Saône-et-Loire avec l'ADT. Ces salons auront lieu : salon du Mahana du 7 au 9 février 2020 et le salon du Randonneur du 20 au 22 mars 2020.

* Réédition du Guide Pratique pour 2020. Il est proposé de l'éditer pour un an, avant une automatisation du support avec la base de données régionale Décibelles Data.

* Correction de la carte touristique du Pays. En 2009, le Pays Charolais-Brionnais a acheté les droits de la carte de l'ADT de Saône-et-Loire concernant son périmètre. Une vague de corrections a été réalisée en 2014 et une autre en septembre 2020. La carte est désormais mise à disposition des OT pour leur communication.

* Création au printemps 2020 d'un agenda automatisé des sorties de l'été « Le Petit Agenda du Pays Charolais Brionnais ». A partir de la base Décibelles Data, il est proposé de travailler sur un modèle automatisé pour maquetter un agenda des sorties que les Offices de tourisme pourront télécharger tout l'été à la demande des visiteurs.

2 – QUALIFICATION & MISE EN RESEAU : Favoriser la mise en réseau et la montée en gamme des acteurs du tourisme autour de temps d'échanges à l'échelle Pays et à l'échelle de l'office de tourisme

* Deux rencontres du tourisme sur 2019-2020 :

> Rencontre du tourisme du 14 octobre 2019 : le Pays Charolais Brionnais et Le Grand Charolais ont co-organisé une rencontre du tourisme le 14 octobre à la Manufacture de Digoin, en association avec Destination Saône-et-Loire. Cette rencontre a pour objectif d'informer et sensibiliser les acteurs à la base de données régionale Décibelles Data qui référence toutes les offres des prestataires touristiques.

> Des « p'tits déj » seront organisés à la fin de l'année 2019 par les OT pour continuer à accompagner les prestataires dans la saisie de cette base de données.

> Rencontre du tourisme d'avril 2020 :

L'Office de tourisme de Bourbon-Lancy souhaite accompagner les meublés et chambres d'hôtes dans la déclaration de leur hébergement, et dans la construction de leurs conditions générales de vente. Une demande a été faite auprès du Pays de

construire sur Bourbon-Lancy une rencontre en avril dédiée au sujet « C'est décidé ! Je m'installe ! » qui portera sur les sujets d'installation et de déclaration. L'objet de cette rencontre sera de profiter du début de saison pour visiter les nouveaux équipements de la station thermale et de lancer la saison touristique.

3 – ANIMATION THEMATIQUE DES OFFICES : une offre enfants-familles à conforter et développer

Après échanges, les offices de tourisme ont souligné leur besoin de développer des offres auprès des familles du territoire (visites familles, jeux de pistes etc). Un enjeu d'autant plus important que :

- le label Aventures Mômes a fait évoluer son référentiel et qu'il est aujourd'hui en attente de propositions innovantes sur les territoires,
- que Bourgogne Tourisme a identifié la cible "familles, sorties grand-parents" comme une cible en développement.

Les offices souhaitent donc revoir ou développer une gamme d'offres de jeux, jeux de pistes dans le cadre d'une réflexion collective à l'échelle du Pays, voire dans une logique de collection. Les réflexions peuvent être lancées en janvier, avec la possibilité d'un accompagnement de deux jours de Destination Saône-et-Loire (volet Aventure Môme) et/ou de leur consultant Tam"s.


Les membres du bureau sont invités à se prononcer sur cette feuille de route d'actions touristiques pour la période 2019-2020.

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 16 000 €, il est proposé au bureau de voter une demande de subvention à la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du contrat « Cap Territoire ».

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- **Valide les actions touristiques proposées pour la période 2019-2020**
- **Valide le plan de financement prévisionnel**
- **Autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, à faire toutes démarches et à signer tous documents correspondants**

Fait à Paray le Monial, le 21 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 23/10/2019
Reçu en préfecture le 23/10/2019
Affiché le 
ID : 071-200050276-20191018-2019_052-DE




Le Président,
Jean-Marc NESME

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2019

Date de convocation 2 octobre
2019

Nombre de Membres en
exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

2019-53

L'an deux mille dix neuf, le dix huit octobre à quinze heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du deux octobre deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Jean PIRET, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

M. Daniel LAROCHE à Pierre MATHIEU
M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
M. Guy RAYMOND à Edith GUEUGNEAU

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES, M. Noël PALLOT

Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour la réactualisation de 2 sites internet

Rapporteur : Jean PIRET

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial, du programme LEADER axé sur l'attractivité et de la convention signée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire, le Pays Charolais-Brionnais a développé trois sites internet sur les 3 axes de l'attractivité territoriale : VISITER - VIVRE - TRAVAILLER.

Ces trois sites sont :

- un site internet www.tourismecharolaisbrionnais.fr : construit en lien avec les offices de tourisme. Il reprend le flux de la plateforme régionale "Tourinsoft" devenue "Decibel Data" en 2018.
- un site Internet www.sinstallerencharolaisbrionnais.fr : outil visant à l'attractivité résidentielle et l'installation familiale en Charolais-Brionnais.
- un site Internet www.economiecharolais-brionnais.fr : outil visant à la promotion économique du territoire et à l'installation de nouveaux actifs.

En bureau et comité syndical du 2 juillet dernier, les élus se sont positionnés pour que le Pays Charolais-Brionnais réactualise les sites internet www.sinstallerencharolaisbrionnais.fr et www.economiecharolais-brionnais.fr. L'objectif est de les faire évoluer dans une logique de co-construction avec les 5 communautés de communes du territoire afin que ces sites deviennent des vitrines territoriales "portes d'entrée", permettant un rebond sur leurs propres outils numériques.

Le coût de cette action est estimé à 22 000 €.

Il est proposé au bureau de voter une demande de subvention à la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du contrat « Cap Territoire ».

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- **Valide le plan de financement prévisionnel**
- **Autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, à faire toutes démarches et à signer tous documents correspondants**

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le

ID : 071-200050276-20191018-2019_053-DE



Fait à Paray le Monial, le 21 octobre 2019

JM NESME
Le Président,
Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2019

Date de convocation 2 octobre 2019

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

2019-54

L'an deux mille dix neuf, le dix huit octobre à quinze heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du deux octobre deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Jean PIRET, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

M. Daniel LAROCHE à Pierre MATHIEU
M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
M. Guy RAYMOND à Edith GUEUGNEAU

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES, M. Noël PALLOT

Convention de mise à disposition de personnel par la communauté de communes Le Grand Charolais

Rapporteur : Jean PIRET

Vu la délibération 2017-035 autorisant le Président à signer une convention de mise à disposition de personnel par la communauté de communes Le Grand Charolais,
Vu l'entrée en vigueur du PLUi de la communauté de communes de Semur-en-Brionnais à compter du 1er janvier 2020 et les 10 nouvelles communes qui devront être instruites par les services du Pays Charolais Brionnais,

Un travail préparatoire d'intégration des données et des éléments indispensables à l'instruction, est nécessaire. Ce travail se fera en lien avec GF i, le prestataire du logiciel, et Betty Vigoureux, en charge du SIG de la communauté de communes Le Grand Charolais et administrateur du logiciel.

D'autre part, des journées de formation seront organisées à destination des secrétaires des mairies concernées les 7 et 9 janvier 2020.

Compte tenu du temps déjà passé cette année par Betty Vigoureux sur ces missions et des journées à venir, il a été proposé aux élus du Grand Charolais, lors du bureau du 3 octobre dernier, de mettre en place un cadre administratif pour formaliser cette mise à disposition qui donnera lieu à facturation (selon coût réel de l'agent et le remboursement des frais de déplacement).

Il est proposé d'autoriser le président à signer cette convention de mise à disposition de Betty Vigoureux pour quelques jours avec son employeur, la communauté de communes Le Grand Charolais.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- **Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes Le Grand Charolais dans le cadre du service d'instruction du droit des sols**

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le

ID : 071-200050276-20191018-2019_054_2-DE



Fait à Paray le Monial, le 21 octobre 2019

JM Nesme

Le Président,
Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2019

Date de convocation 2 octobre 2019

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

2019-55

L'an deux mille dix neuf, le dix huit octobre à quinze heures, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à Paray le Monial, sur la convocation, en date du deux octobre deux mille dix neuf, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. George BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Arnaud DURIX, M. Fabien GENET, M. Gérard GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Pierre MATHIEU, M. Jean-Marc NESME, M. Jean PIRET, M. Georges ROUSSELET

POUVOIRS :

M. Daniel LAROCHE à Pierre MATHIEU
M. Louis PONCET à M. Jean-Claude DUCARRE
M. Guy RAYMOND à Edith GUEUGNEAU

ABSENTS OU EXCUSES :

M. Bernard LABROSSE, M. Serge NIVOT, M. Patrick PAGES, M. Noël PALLOT

Motion quant à la réorganisation des trésoreries sur le Pays Charolais Brionnais

Rapporteur : Jean-Claude Ducarre

M. Ducarre alerte les membres du bureau des évolutions programmées du réseau départemental des Finances Publiques. Celles-ci ont été détaillées dans un courrier du 18 juin 2019 et lors d'une réunion à Charolles.

Si la nouvelle carte d'organisation des services de la DGFIP prévoit un accueil de proximité dans 47 communes du département, elle prévoit dans le même temps la fermeture de plusieurs Trésoreries.

L'Administratrice Générale des Finances Publiques justifie cette réorganisation comme devant permettre de « répondre davantage aux besoins actuels des usagers, des collectivités locales, notamment rurales et permettre une amélioration des conditions de travail des agents ».

Sur le terrain, la réalité est toute autre. Elle va contribuer à éloigner davantage les services publics de la population des territoires ruraux.

Même à l'heure du numérique, les services des trésoreries assurent une mission de proximité d'accompagnement et de conseil aux habitants, en particulier les plus fragiles et les moins mobiles. Avec la réorganisation prévue, c'est un service supplémentaire qui est amené à disparaître très prochainement du territoire. Les personnes les plus vulnérables seront, une fois encore, les plus impactées.

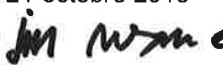
Par ailleurs, face à la complexification croissante de leurs missions, les élus des communes rurales s'appuient également sur les compétences et les conseils des agents de la Trésorerie. Les contacts sont très réguliers et la proximité est un atout important permettant un suivi pragmatique des dossiers. Ces fermetures éloigneront les élus de terrain des services de l'Etat et vont accroître leurs difficultés dans l'exercice quotidien de leurs mandats.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Constate le rôle essentiel assuré par les Trésoreries présentes sur le Pays Charolais Brionnais en matière d'accueil, d'accompagnement et de conseil des publics les plus fragiles et les moins mobiles,
- Constate également le rôle important en matière de conseil auprès des collectivités du territoire dans la proximité et la réactivité,
- Déploie les fermetures programmées dans le schéma de réorganisation des services de la DGFIP et demande avec insistance le réexamen de ces propositions.



Fait à Paray le Monial, le 21 octobre 2019


Le Président,
Jean-Marc NESME